

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

30 JUL. 2022

Berger  
Levraut

ID : 063-200083921-20220701-202235D-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 1<sup>er</sup> juillet deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 22 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Etaient présents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Marien DUFOURD, Matthieu GAVAIX, Mme Françoise LUNEAU, M. Xavier MAUME, Mme Laïla MEILLAUD, MM. François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mmes Sandra AUJOL et Manon DEQUAIRE ont donné procuration à M. Marien DUFOURD, M. Yves FERRIER et M. Vincent MAZIN donnent procuration à M. Jean DELAUGERRE, M. Jean-Marc LAVIGNE donne procuration à M. Jean-Claude PROST, M. René LEMERLE a donné procuration à M. François RUDEL (absent), Mme Florence JOUVE donne procuration à M. Matthieu GAVAIX, M. Louis PEREIRA donne procuration à Mme Laëtitia BOBEL, Mme Lydie ROBERT a donné procuration à Mme Laïla MEILLAUD,

Absents : MM. Stéphane BLANQUIN, François RUDEL, Mme Jacinthe GUILLOT

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

### 2022-35 : APPROBATION DES TARIFS DES CIMETIERES ET COLOMBARIUMS COMMUNAUX à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

Vu la délibération n° 2020-80 du conseil municipal de Mur sur Allier fixant les tarifs municipaux et notamment pour les cimetières,

M. le Maire propose de réviser les tarifs municipaux des cimetières à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 comme annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les tarifs municipaux des cimetières de Dallet et Mezel, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, tels qu'annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 4 juillet 2022,  
Certifiée transmise en Préfecture, le 4 juillet 2022

Le Maire

Jean DELAUGERRE

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**30 JUL. 2022**

ID : 063-200083921-20220701-202235D-DE

**CIMETIERE**

Tarifs approuvés par délibération n° 2022-35 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 – applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### CONCESSION CIMETIERES de Mur sur Allier

Concession	Simple	Double	Extérieurs simple	Extérieurs Double
50 ans	400,00 €	800,00 €	600,00€	1.200,00€
30 ans	250,00 €	500,00 €	375,00€	750,00€

Minoration : vente des concessions dans l'ancien cimetière avec - 25%

### DÉPOSITOIRE

< à 1 Mois	0 €
> à 1 mois	2 € par jour supplémentaire

### JARDIN DU SOUVENIR

Plaque	35 €
Gravure aux frais de la famille	

### COLUMBARIUM

	Mur sur Allier	Extérieurs
50 ans	800 €	1 200 €
30 ans	650 €	975 €
15 ans	500 €	750 €
Plaque	63 €	63 €
		Gravures aux frais de la famille

### Vacations obsèques

La vacation	25 €
-------------	------